Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212200190-20251219-DCM2025_073-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE BRINGOLO

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance 19 décembre 2025

Date de convocation :
12 décembre 2025

Date d'affichage :
12 décembre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice	10
Présents	6
Votants	6

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi dix-neuf décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BRINGOLO, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Philippe THOMAS, Maire.

Présents : Philippe THOMAS, Marie-Christine HELLO, Richard GLAUDEL, Gweltaz CORBEL, Marie-Josèphe TOQUET, Virginie VERRIER.

Absents : Fabrice LE TROQUER, Audrey ROUXEL (LE BAUDOUR), excusés, Floriane JUGÉ et Glenn LIFFLER.

Secrétaire de séance : Marie-Christine HELLO

DCM2025/073 : OUVERTURE DES CREDITS EN INVESTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-2 modifié par la Loi 2012-1510 du 29 décembre 2012 – art 37,

Vu la nomenclature M57,

Le budget 2026 n'est pas encore voté, mais certaines opérations pourraient éventuellement commencer début 2026. Il convient d'autoriser l'ouverture de crédits dans la limite de 25% des crédits inscrits pour chaque chapitre de la section d'investissement au titre de l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE l'ouverture de crédits dans la limite de 25% des crédits inscrits pour chaque chapitre de la section d'investissement au titre de l'année 2026 :**

Chapitre	Crédits votés au BP 2025 (hors RAR)	RAR 2024 inscrits au BP 2025 (crédits reportés)	Décisions modificatives votées en 2025	Montant total à prendre en compte	Crédits ouverts par l'assemblée délibérante
Répartition par article des crédits ouverts par l'assemblée délibérante					
Chapitre 204	800,00			800,00	**200,00**
				Article 204181	200,00
Chapitre 21	77 900,00	4 964,99	-500,00	77 400,00	**19 350,00**
				Article 2135	2 825,00
				Article 2151	15 625,00

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212200190-20251219-DCM2025_073-DE

				Article 2184	225,00
				Article 2188	675,00
Chapitre 23	1 207 416,45	6 688,92		1 207 416,45	**301 854,00**
				Article 231	301 854,00

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La Secrétaire de séance,
Marie-Christine HELLO

Le Maire,
Philippe THOMAS